

# INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mesures de protection à la suite de la fuite de données d'Orange

**Bruxelles, le 29 août 2025 – À la suite d'un accès illicite aux systèmes informatiques d'Orange, des données de clients susceptibles de favoriser la fraude ont été consultées. L'IBPT craint en particulier d'éventuels vols de numéros de téléphone dans le cadre desquels un escroc soumet une demande de transfert de numéros volés vers un autre opérateur (« SIM swapping » frauduleux). En concertation avec L'IBPT, Orange et les autres opérateurs il a été examiné comment aider les utilisateurs à s'en protéger. Dans ce cadre, l'IBPT a approuvé la proposition d'Orange d'ajouter un contrôle supplémentaire à la procédure de transfert de numéro. Ainsi, en cas de réception d'une demande de transfert de numéro vers un autre opérateur, Orange enverra un SMS de vérification au client concerné. Si ce dernier n'est pas à l'origine de la demande de transfert de numéro, il pourra annuler la demande en répondant « STOP ».**

Sur la base de sa compétence de gestion du plan de numérotation, l'IBPT a été informé d'une cyberattaque visant les systèmes informatiques d'Orange, provoquant une fuite de données de clients, dont des numéros de carte SIM et codes PUK. L'IBPT attire l'attention sur un risque accru de fraude à la carte SIM : un escroc utilise les données de clients et d'autres données personnelles pour se faire passer pour un client légitime auprès de l'opérateur mobile et ainsi tenter de tromper ce dernier pour faire transférer le numéro de téléphone de la victime sur une carte SIM en sa possession. Dès que l'escroc obtient le contrôle du numéro de téléphone, il pourra en abuser dans le cadre d'autres activités frauduleuses dont l'envoi de codes de vérification via le numéro de téléphone (changement de mots de passe en ligne, accès aux comptes e-mail, réseaux sociaux, systèmes de paiement, etc.).

Afin de mieux protéger ses clients contre la fraude par carte SIM, Orange enverra le SMS suivant aux clients concernés lorsqu'une demande de transfert de leur numéro vers un autre opérateur est demandée :

*« Orange info : Bonjour, nous avons reçu une demande de transfert de votre numéro mobile vers un autre opérateur. Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande répondez STOP dans les 8h et nous annulerons la demande de transfert. Sinon vous pouvez ignorer ce message. »*

Ce message sera envoyé depuis le numéro 5000 (pour les clients particuliers) ou 5995 (pour les clients professionnels). Vous trouverez de plus amples informations sur ce SMS de vérification sur le [site Internet d'Orange](#) ainsi que sur le [site Internet de l'IBPT](#).

L'IBPT évaluera périodiquement l'application de cette mesure et l'adaptera le cas échéant.

L'IBPT insiste sur le fait que tous les utilisateurs finaux de services de télécommunications, quel que soit leur opérateur, doivent à tout moment être attentifs aux abus commis via les services de télécommunications et prendre les précautions nécessaires : renforcez la sécurité de votre accès (par ex. double identification pour les services en ligne), soyez prudents concernant les informations

personnelles et détaillées publiées sur les réseaux sociaux et méfiez-vous des appels ou messages suspects. Retrouvez plus d'informations concernant ces précautions sur le [site Internet de l'IBPT](#).

Pour plus d'informations :



**Jimmy Smedts** | Porte-parole

**Institut belge des services postaux et des télécommunications**

Boulevard du Roi Albert II 32, boîte 10 | 1000 Bruxelles

**T** +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

